

# SOLIDARITE

## Une approche solidaire et responsable de votre épargne

Fonds commun de placement (FCP) de droit français



Document marketing promotionnel à destination des clients particuliers.

SOLIDARITE n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence de ce produit d'épargne :  
<https://www.finance-fair.org/fr>



Le fonds n'investit pas dans les entreprises dont une certaine part du chiffre d'affaires est issue des énergies fossiles (extraction de charbon, de pétrole ou de gaz, etc.)

# SOLIDARITE

Solidarité est un Fonds Commun de Placement (FCP) multi-classes d'actifs au profil de risque défensif, visant à tirer parti du potentiel des marchés au travers d'une approche socialement responsable, intégrant des critères liés au développement durable ainsi qu'une sélection d'entreprises solidaires.

Solidarité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

## 1 Une gestion diversifiée<sup>1</sup> et active

- Un fonds diversifié<sup>1</sup>, investi en OPC et titres vifs, offrant la possibilité de s'exposer à un large univers d'investissement, composé principalement d'obligations et de titres monétaires (65% à 100% de l'actif net) ainsi que d'actions (0 à 25% de l'actif net) et dans une moindre mesure d'actifs non-cotés (5 à 10%).
- Une gestion active permettant d'adapter le portefeuille en fonction du contexte de marché et ainsi tenter de saisir des opportunités au sein d'un large univers d'investissement.

## 2 Une approche socialement responsable

- Une sélection de valeurs reposant sur la combinaison d'analyses financières et extra-financières, visant à investir sur des émetteurs publics et privés offrant un potentiel en matière de croissance financière et un profil responsable au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Une politique d'exclusion stricte visant à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs liés à des activités controversées, susceptibles de causer des dommages à l'homme et engendrer des coûts pour la société comme l'armement, l'alcool, le tabac, la pornographie ou les jeux de hasard ainsi que les émetteurs liés à des activités considérées comme non alignées avec l'Accord de Paris sur le climat, comme l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz<sup>2</sup>.
- Une approche « Best-in-Class » permettant de privilégier les émetteurs bénéficiant des meilleures notations ESG (comprises entre A et D sur une échelle de A à G).

## 3 Une dimension solidaire

- Solidarité est investi, entre 5% et 10% de son actif net, dans des entreprises solidaires non cotées, ayant pour mission le développement économique et social du territoire, au travers du fonds professionnel spécialisé « Finance et Solidarité », un fonds de la société de gestion Amundi.
- Un rapport spécifique permettant d'évaluer l'impact social des investissements est mis à la disposition des épargnants. Il permet de détailler le montant des investissements solidaires, la répartition par thématique et l'impact social généré par ces investissements.

## Une approche responsable pour un objectif double



Intérêts  
économiques



Intérêt général



+



Amundi a mis en place une politique d'engagement forte qui vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.

Source : Amundi Asset Management à février 2025. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci.

<sup>1</sup> La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes

<sup>2</sup> Au sens de l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

# Amundi : le leader de la gestion d'actifs vous accompagne

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>3</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'encours<sup>4</sup>.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>5</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 700 professionnels dans 35 pays.

## Risques

**Le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.**

Autres risques liés au fonds :

- risque de taux
- risque de crédit
- risque actions
- risque lié à la surexposition
- risque de change
- risque indirect (à travers l'investissement en OPC) et accessoire lié à l'utilisation d'ABS (Asset Backed Securities) et de MBS (Mortgage Backed Securities)
- risque de liquidité et de valorisation lié à l'investissement dans des FCPR et des entreprises solidaires (accessoire)
- risque en matière de durabilité

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds, disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

## Avantages

- Une gestion diversifiée<sup>6</sup> et active au profil défensif, visant à délivrer une performance du capital investi au travers d'un univers d'investissement large.
- Une approche d'investissement socialement responsable visant à sélectionner les émetteurs publics et privés offrant un potentiel de croissance et un profil responsable au regard de critères ESG.
- Une dimension spécifiquement dédiée à l'investissement solidaire jusqu'à 10% de l'actif net du fonds, via l'investissement dans le fonds professionnel spécialisé « Finance et Solidarité », qui sélectionne des entreprises solidaires non cotées ayant pour mission le développement économique et social du territoire.

<sup>3</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023.

<sup>4</sup> Données Amundi au 30/12/2024.

<sup>5</sup> Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

<sup>6</sup> La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes.

# Caractéristiques principales

CODE ISIN	FR0011161173 – P (C)
Forme juridique	Fonds d'investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	3 ans
Zone géographique	Monde
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du fonds et de la part	21 décembre 2010, 15 décembre 2011
Devise de référence	Euro
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum: 1 <sup>ère</sup> / ultérieures	1 millième part(s) / 1 millième de part(s)
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour avant 12h00

## Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

## Quels sont les risques ?

**INDICATEUR DE RISQUE**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SOLIDARITE.

## Classification SFDR\*



Ce fonds reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

## Avertissement

**L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital** (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le fonds a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus de l'OPC.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion de l'OPC, ou sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de l'OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un OPC.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

L'OPC présenté dans ce document est géré par Amundi AM, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date de publication : février 2025

**Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

